



4ème open d'échecs toutes rondes de Ille et Mat Du 11 au 14 avril 2026

Règlement des tournois

Tous les participants à cette compétition s'engagent à respecter le présent règlement.

Article 1 : tournois

Ille et Mat (*Betton Echecs Club*) organise la quatrième édition des tournois d'échecs toutes rondes du 11 au 14 avril 2026. Cet événement se déroule sous la forme de tournois toutes rondes homologués ouverts à tous les licenciés A à jour de leur cotisation à la date du tournoi ou aux licenciés sur place, ainsi que, le cas échéant, un tournoi au système suisse. Les joueurs seront répartis selon leur ELO par tranche de huit dans un des tournois toutes rondes suivants :

- **Tournoi A** (homologation n°70685),
- **Tournoi B** (homologation n°70686)
- **Tournoi C** (homologation n°70687)
- **Tournoi D** (homologation n°70688)
- **Tournoi E** (homologation n°70689)
- **Tournoi F** (homologation n°70690)
- **Tournoi G** (homologation n°70691)
- **Tournoi H** (homologation n°70692)
- **Tournoi I** (homologation n°71758)
- **Tournoi J** (homologation n°71759)

Les joueurs non répartis dans un des tournois précédents seront regroupés dans le tournoi ci-dessous :

- **Tournoi suisse** (homologation n° 70693)

Si le nombre d'inscrits n'est pas un multiple de 8, alors on découpe les inscrits par tranche de huit joueurs pour les faire jouer ensemble en format toutes rondes, puis les 17 à 23 derniers de la liste sont regroupés dans un tournoi au système suisse.

En fonction de contraintes particulières (joueurs non classés, participants au tournoi acceptés malgré l'annonce d'une absence à une des journées, ...), la composition du tournoi au système suisse pourra être ajustée par l'organisateur.

Article 2 : règles

Les règles du jeu sont celles de la FIDE telles que présentées dans le livre de l'arbitre de février 2026. Pour tous les tournois, la partie sera perdue après le 2e coup illégal achevé.

Les appariements des tournois fermés se font avec les tables de Berger; le numéro d'appariement des joueurs est déterminé aléatoirement par la fonctionnalité de tirage au sort intégrée au logiciel

d'appariement. Les appariements sont établis par le logiciel Sharly Chess dans sa dernière version publiée.

Si un joueur a un ELO estimé, l'organisateur pourra choisir de le placer dans un tournoi inférieur à la tranche où il aurait normalement dû être classé.

S'il y a un tournoi au système suisse, l'appariement se fait avec le logiciel Sharly Chess dans sa dernière version publiée.

En s'inscrivant au tournoi, les joueurs disputant les tournois toutes rondes s'engagent à participer à toutes les rondes.

Les participants du tournoi suisse pourront prendre un bye entre la ronde 1 et la ronde 5, à condition de prévenir l'arbitre avant la fin de la ronde précédente. Ce bye sera traité comme un forfait pour la ronde en cours.

Seront appariés à la 1^{re} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription avant la fin des horaires de pointage (cf. article 4). Les participants ayant réglé leur inscription en ligne pourront pointer par SMS (06 48 02 87 03) et venir directement pour la ronde 1 (14h30)

En cas de litige concernant une décision prise par un arbitre, un joueur peut faire appel de cette décision auprès du jury d'appels sportifs (JAS, voir annexe 1) de la compétition. **Les décisions prises par le JAS sont irrévocables.**

Article 3 : cadence et nombre de rondes

Les tournois se jouent en 7 rondes de 1h30+30s/coup pour toute la partie.

Article 4 : localisation et horaires

Les tournois se déroulent à la salle Clotilde Vautier, rue de brocéliande - 35760 St-Grégoire / Saint-Gregoire.

Pointage : le 11/04 de 13h30 à 14h

R1 : le 11/04 à 14h30

R2 : le 12/04 à 9h30

R3 : le 12/04 à 15h00

R4 : le 13/04 à 9h30

R5 : le 13/04 à 15h00

R6 : le 14/04 à 9h00

R7 : le 14/04 à 13h30

Remise des prix : le 14/04 vers 18h

Le retard autorisé est de 30 minutes après l'heure théorique de début de ronde.

Article 5 : droits d'inscription

Tous les joueurs doivent se préinscrire avant le 9 avril à 22h00 :

- <https://www.helloasso.com/associations/betton-echecs-club/evenements/tournois-toutes-rondes-st-gregoire-2026> (à privilégier)
- par courrier électronique à illeetmat@gmail.com

Liste des inscrits sur

https://chessevent.echecs-bretagne.fr/public/inscrList.php?event=BRE_35_ToutesrondesIleetMat2026

Les droits d'inscription sont de 40€ pour les adultes et 20€ pour les jeunes (jusqu'à U20 compris). Les jeunes licenciés dans un club du CDJE35 bénéficient d'une réduction de 25% sur leur inscription et payeront 15€.

L'inscription est gratuite pour les GMI, MI, GMF, MIF, les membres de l'équipe de France Jeunes, les champions de France jeunes en titre et les GMI ICCF (par correspondance) membres de la FFE, sous réserve qu'ils aient prévenu l'organisateur au moins 48 heures avant le début du tournoi.

Article 6 : départages et prix

L'ensemble des prix s'élève à 75% des inscriptions recueillies.

Pour chaque tournoi toutes rondes, les prix sont calculés ainsi :

1^{er} : 75% des inscriptions * 65%

2eme : 75% des inscriptions * 35%

Pour le tournoi suisse, prix en euros pour les premiers.

La dotation totale dépendra du nombre de joueurs dans le tournoi suisse.

Pour tous les tournois, les prix sont répartis au **système Hort** (20€ minimum)

Le montant des prix en euros sera affiché après la ronde 3 pour chaque tournoi. L'organisateur se réserve le droit d'ajuster le montant total des dotations de chaque tournoi.

Les prix ne seront distribués qu'aux joueurs présents à la remise des prix, sauf accord préalable entre le bénéficiaire et le président du club organisateur. Un prix non distribué reste la propriété de Ille et Mat (*Betton Echecs Club*).

Les départages pour les tournois toutes rondes sont, dans l'ordre : **Confrontation directe; Sonneborn-Berger; Confrontation directe; Koya**

Pour le tournoi en système suisse, les départages sont, dans l'ordre : **Buchholz Tronqué; Confrontation directe; Buchholz; Sonneborn-Berger; Nombre de victoires**

Article 7 : dispositions particulières

Tout joueur sera exclu définitivement après un forfait non prévenu, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements n'aient été publiés.

Tout contrevenant au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Les blitz et analyses sont interdits dans la zone de jeu.

Les nulles par accord mutuel sont interdites avant 20 coups achevés des noirs.

Article 8 : arbitrage

L'arbitre principal des tournois homologués est Damien Pernot (AFO 1).

Article 9 : droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent Ille et Mat (*Betton Echecs Club*) et le Comité Départemental des échecs 35 à publier, dans le cadre de leurs sites web ou pour des médias extérieurs, des articles, photos ou vidéos à propos de l'événement sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Article 10 : responsabilité des compétiteurs mineurs

Les compétiteurs mineurs sont sous la responsabilité de leur responsable légal (parent, tuteur, ...) ou de leur accompagnateur (animateur, responsable de club) dès lors qu'ils quittent la zone de jeu. S'il doit s'absenter en cours de journée, il appartient au responsable légal de compétiteurs mineurs de communiquer, à l'organisateur du tournoi, un numéro de téléphone auquel il peut être joint en cas de nécessité.

*Fait à Saint-Grégoire, le 14 mars 2026
Liste des tournois complétée le 26 mars
Ajustements apportés le 10 avril 2026*

Annexe 1

Jury d'appels sportifs

En cas de litige concernant une décision prise par un arbitre, un joueur peut faire appel de cette décision auprès du jury d'appels sportifs (JAS) de la compétition.

Les décisions prises par le JAS sont irrévocables.

Chaque membre de ce jury ne peut valablement délibérer que pour des litiges qui ne le concernent pas directement, ni ne concerne un joueur de son club.

Le joueur qui conteste la décision d'un arbitre signale à l'arbitre sa volonté de saisir le J.A.S., continue la partie suivant les consignes de l'arbitre, puis rédige une demande écrite d'appel.

Constitution du jury

- L'organisateur des tournois
- Trois participants à la compétition, dont au moins un pourvu d'un titre d'arbitre.